

24 février 2021

Original: anglais

(21-1587) Page: 1/3

Comité des licences d'importation

## ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

## NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD<sup>1</sup>

## ROYAUME-UNI

La communication ci-après, datée du 2 février 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Royaume-Uni.

	Catégorie	Précisions sur la notification		
1	Membre notifiant	Royaume-Uni		
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Loi de l'UE conservée <sup>2</sup> 1. Règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets.		
		Lois du Royaume-Uni		
		<ol> <li>The International Waste Shipments (Amendment) (EU Exit) Regulations 2019 (Règlement de 2019 sur les transferts internationaux de déchets (modification) (sortie de l'UE)).</li> <li>The International Waste Shipments (Amendment of Regulation (EC) No. 1013/2006) Regulations 2020 (Règlement de 2020 sur les transferts internationaux de déchets (modification du Règlement (CE) n° 1013/2006)).</li> </ol>		
3	Date de publication	1. 14 juin 2006 2. 14 mars 2019 3. 7 décembre 2020		
4	Date d'entrée en vigueur	1. 12 juillet 2006 2. 31 décembre 2020 3. 1 janvier 2021		
5	Adresse du site Web/ publication officielle de la nouvelle réglementation/ procédure	<ol> <li>https://www.legislation.gov.uk/eur/2006/1013</li> <li>https://www.legislation.gov.uk/uksi/2019/590/contents/made</li> <li>https://www.legislation.gov.uk/uksi/2020/1455/made</li> </ol>		
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	[ ] Oui. (Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.)  [X] Non.		
7	Type de notification	[X] a) Nouvelle réglementation/procédure³ concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14)		
		$[\ ]$ b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document:; (veuillez répondre aux questions $n^\circ$ 15 et 16)		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/réglementation/procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Certaines lois de l'Union européenne ont été conservées dans le droit britannique en vertu de la Loi de 2018 sur l'Union européenne (retrait) et de la Loi de 2020 sur l'Union européenne (accord de retrait), avec des modifications mineures pour assurer leur applicabilité.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Précisions sur la notification			
8	Liste des produits soumis à licences	Le règlement s'applique aux déchets dangereux et aux autres déchets indiqués dans les annexes de la Convention de Bâle.			
9	Nature du régime de licences	Automatique: [ ]			
		Non automatique: [X]			
10	Objectif	a)		Protection de la moralité publique	
	administratif/mesure appliquée	b)		Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement	
		c)		Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché	
		d)		Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses	
		e)		Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.)	
		f)		Administration des contingents (y compris tarifaires)	
		g)		Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale	
		h)		Autres: (veuillez préciser)	
11	Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels)				
		Envir Richa Knut Warr Site <u>wast</u> Télép	all Waste Shipments Team nt Agency, irclough House, Road, WA4 1HT https://www.gov.uk/quidance/importing-and-exporting- 03708 506 506 ectronique: askshipments@environment-agency.gov.uk		
12	Point de contact chargé de	Ministère/autorité et département: Environment Agency			
	communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité	Adresse: International Waste Shipments Team			
		Environment Agency, Richard Fairclough House, Knutsford Road, Warrington WA4 1HT			
		<u>wast</u> Télép	<u>e</u> ohone:	https://www.gov.uk/guidance/importing-and-exporting- 103708 506 506 103708 506 506 103708 506 506 103708 506 506	
13	Durée d'application prévue	En co		ectionique. <u>asksimpinents@environment agency.gov.ak</u>	
	de la procédure de licences				
14	Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC	déch admi preso contr de le trans	ets, inistré cription rôle de ur élin sfrontie	on de déchets au Royaume-Uni est, pour certains contrôlée au moyen d'un système d'autorisations par l'autorité compétente du Royaume-Uni, dont les ns sont liées à celles de la Convention de Bâle sur le es mouvements transfrontières de déchets dangereux et nination et à une décision de l'OCDE sur les mouvements ères de déchets destinés à des opérations de valorisation.	
				ations sont disponibles à l'adresse suivante: w.gov.uk/guidance/importing-and-exporting-waste	

	Catégorie	Précisions sur la notification
15	Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)	<ul> <li>a)</li></ul>
		produits visés     objectif administratif     caractère automatique ou non automatique     durée d'application de la procédure de licences     modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur     conditions de recevabilité des demandeurs     point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité     organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes     documents requis (y compris le formulaire de demande)     délai de présentation de la demande     organe(s) administratif(s) délivrant les licences     délai de délivrance d'une licence     droit de licence/redevance administrative     versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables     droits/procédures de recours     durée de validité de la licence     autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.)     prescriptions en matière de change     Autres: (veuillez préciser)
16	Veuillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)	